



LIGUE DE FOOTBALL
NOUVELLE-AQUITAINE

DISTRICT DE FOOTBALL

CHARENTE-MARITIME

ORDRE DU JOUR DEFINITIF ASSEMBLEES GÉNÉRALES ORDINAIRE ET FINANCIÈRE

Madame, Monsieur,

Vous êtes cordialement invités à assister aux Assemblées Générales ordinaire et Financière du District de Football qui se déroulera le :

VENDREDI 24 NOVEMBRE 2023 A 19H00
Salle des fêtes
31 Rue de la Croix Dandonneau,
17800 Montils

Dans l'attente de se rencontrer, veuillez recevoir, Madame, Monsieur, mes sincères salutations sportives.

Pierrette BARROT
Présidente

ORDRE DU JOUR DEFINITIF

1. Allocutions de bienvenue de Monsieur **Victor Alain NGUEWOUA**, Maire de Montils
2. Intervention de M. Alexandre GRENOT, Conseiller Départemental de la Charente Maritime
3. Intervention de Madame Pierrette BARROT, Présidente du District de Football de Charente Maritime.
4. Ouverture des Assemblées Générales Ordinaire et Financière et intervention de la Présidente, Madame Pierrette BARROT.
5. Adoption du PV de l'AG Ordinaire du 30 juin 2023 à Les Gonds (vote)
6. Présentation du bilan financier 2022/23 par Monsieur Bernard CHATEAUGIRON, Trésorier Général (vote)
7. Intervention du Commissaire aux comptes et certification (vote)
8. Affectation du résultat de l'exercice comptable (vote)
9. Présentation du budget prévisionnel 2023/24 (vote)
10. Questions diverses sur le budget.
11. Questions diverses d'ordre général.
12. Résultats des votes
13. Clôture des Assemblées Générales Ordinaire et Financière
14. Remise décorations FFF et LFNA
15. Buffet dinatoire (participation club : 15 € débités sur compte club)

RAPPEL IMPORTANT :

La présence des clubs à l'A.G.F. est obligatoire, une amende de 115 € sera infligée aux clubs non représentés. Seul le président ou le secrétaire est habilité à représenter son club. Tout autre dirigeant doit posséder un pouvoir signé du président. Une seule personne ne peut représenter que deux clubs, le sien et un autre et doit posséder une licence en cours de validation.